



Fédération Française  
de Spéléologie

Comité de Spéléologie Régional  
Occitanie

Balma, le 16 mars 2021.

aux Grands électeurs départementaux  
et spéléologues fédérés en Occitanie

Objet **Convocation Assemblée Générale**

**AG**

Bonjour,

L'Assemblée Générale du CSR Occitanie aura lieu cette année,

**le 18 avril 2021 de 9h à 13h max**  
**de manière dématérialisée.**

Les documents seront mis en ligne avant l'AG sur une interface qui vous permettra de poser des questions si vous le souhaitez, ce qui nous fera gagner un peu de temps lors de l'AG (lien par le biais du site du CSRO : <https://csr-occitanie.fr/>).

Comme pour toute AG, n'importe quel fédéré peut participer et prendre part au débat. Cela dit, au cas où nous devrions limiter le nombre de présents car nous aurions atteint la capacité maximale du logiciel utilisé, nous serions obligés de privilégier les Grands Electeurs (GE).  
Seuls les GE ont droit de vote.

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Appel des grands électeurs
- ✓ Rapport moral du président
- ✓ Rapport des commissions et projet des commissions pour 2021
- ✓ Rapport financier et rapport des vérificateurs aux comptes
- ✓ Prévisionnel 2021
- ✓ Élections de membres du Comité Directeur (22)
- ✓ Election du CoPil régional ANS (8)
- ✓ Élections des vérificateurs aux comptes (2)
- ✓ Election des grands électeurs nationaux (9)
- ✓ Questions diverses (à inscrire en début d'AG)

**Benjamin WEBER,**  
*Président du Comité de Spéléologie Régional Occitanie*

Comité de Spéléologie Régional Occitanie  
7 rue André Citroën 31130 BALMA  
Tél. : 06 26 51 96 45 – Email : [csro@ffspeleo.fr](mailto:csro@ffspeleo.fr)  
<https://csr-occitanie.fr/>



## QUELQUES INFOS D'IMPORTANCE

### Grands électeurs

Le nombre de grands électeurs par département est fonction de son nombre de fédérés.  
Pour ladite AG, il est le suivant :

CDS	Nombre de GE
Ariège	11
Aude	11
Aveyron	14
Gard	15
Haute Garonne	21
Gers	4
Hérault	23
Lot	21
Lozère	9
Hautes Pyrénées	6
Pyrénées Orientales	12
Tarn	7
Tarn et Garonne	5

« Sont éligibles comme grands électeurs à l'AG régionale tous les membres de 16 ans révolus, à jour de leur cotisation et licenciés depuis au moins 1 an.

Ne sont pas éligibles :

- ✎ les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- ✎ les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- ✎ les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- ✎ les membres du bureau du Comité Directeur régional. » (Art. 8.1 des statuts)

### Procuration

Si vous ne pouvez participer à ladite AG, vous pouvez donner votre procuration à un autre grand électeur (deux procurations max par personne) :

#### EXEMPLE DE PROCURATION

Je soussigné : nom, prénom, numéro licence .....  
donne procuration à : nom, prénom, numéro licence .....  
pour me représenter à l'Assemblée Générale 2020 du CSR O.  
Fait à : ....., le : .....  
Signature,

**Les procurations doivent être envoyées avant le 12 avril au CSR par mail ou par courrier.**

## **Appel à candidatures**

### Membres du Comité Directeur

22 places sont à pourvoir au sein du comité directeur, dont 9 places réservées à des femmes et une à un médecin.

Si vous êtes motivés pour porter des projets, avez des idées, n'hésitez pas à pousser la porte !

« Les candidats doivent, au jour de l'élection puis pendant toute la durée de leur mandat, être titulaires d'une licence fédérale délivrée au titre d'une association affiliée à la FFS dont le siège social se situe dans le ressort territorial du comité régional ou être titulaires d'une licence d'individuel s'ils résident dans le ressort territorial du comité.

Ne peuvent être élus au Comité Directeur :

- ✔ les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- ✔ les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- ✔ les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- ✔ les cadres techniques placés par l'Etat auprès du comité régional,
- ✔ tout salarié du comité régional en poste pour une durée de plus d'un an,
- ✔ les personnes licenciées depuis moins d'un an à la FFS,
- ✔ les mineurs. » (Art. 10 des statuts du CSR O)

### Membres du CoPil régional ANS

Vous aimez les chiffres et les projets ? Rejoignez l'équipe de pilotage régional ANS (ex CNDS pour ceux qui ont loupé une étape) et venez distribuer les sous aux meilleurs projets régionaux ! 4 postes sont à pourvoir pour les représentants des départements.

Les prétendants aux postes doivent être fédérés depuis plus d'un an et avoir le soutien du comité directeur (ou conseil d'administration !) de son CDS.

### Grands électeurs AG nationale

On ne sait pas encore à l'heure actuelle si l'AG nationale aura lieu de manière dématérialisée ou pas.

9 représentants du CSR O sont attendus. Si vous pensez que vous participerez à l'AG et êtes éligibles (voir ci-dessous), n'hésitez pas à vous présenter !

« Sont éligibles, comme représentants des structures déconcentrées à l'assemblée générale :

- tous les licenciés de 16 ans révolus, à jour de leur cotisation et ayant été licenciés au cours de l'année précédente.

Ne sont pas éligibles :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Tout membre ayant suspendu son adhésion pendant une année civile n'est plus éligible comme grand électeur pendant un an. » (Art. 8 des statuts de la FFS)

### Vérificateurs aux comptes

Les 2 vérificateurs aux comptes sont réélus chaque année. Leur travail consiste à vérifier la tenue des comptes du CSR. Si vous aimez compter, que vous êtes fédéré au sein du CSR O et que vous n'êtes pas membre du comité directeur, cette activité est faite pour vous !

**Les candidatures sont recevables jusqu'au dernier moment !!**